

## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

### ART. 01

Le présent règlement est obligatoire pour tous ceux qui utilisent les biens et les infrastructures compris dans le Family Village "FONTANA MARINA", propriété de la Soc. Gestione Vacanze srls; l'HÔTE, à son arrivée, doit lire le règlement affiché à l'entrée et le respecter. L'entrée dans le camping constitue donc sa pleine acceptation. Les invités seront munis d'un bracelet afin de permettre des contrôles plus nombreux et plus efficaces.

### ART. 02

Sauf indication contraire, le Family Village "FONTANA MARINA" sera ouvert au public du 25 mai au 14 septembre. Aucune personne extérieure ne peut entrer sans l'autorisation préalable de la Direction. Les INVITÉS sont tenus de se comporter conformément aux règles de la vie civilisée et de se conformer aux règles d'hygiène, de circulation et de police en vigueur.

### ART. 03

La réception est normalement ouverte de 8.30 à 20.00.

### ART. 04

À leur arrivée, les clients doivent obligatoirement présenter leurs pièces d'identité.  
À la fin de l'enregistrement, la période de séjour établie ou réservée sera réglée. Dans le cas départ anticipé ou arrivée tardive n'est pas remboursable.

## **ADMINISTRATION**

### ART.05

La gestion de la propriété commune et des activités sociales et commerciales à l'intérieur du camping "FONTANA MARINA" incombe à la Società Gestione Vacanze srls.

### ART.06

La Direction supervise toute l'organisation et a le pouvoir de contrôle sur les bungalows, mobil-homes, caravanes, campeurs, tentes, personnes et toutes les infrastructures présentes dans le Camping. La direction est responsable du personnel de gestion et de supervision.

## UTILISATION DES SERVICES

### ART. 07

Au Camping, l'emplacement est attribué de 10.00 à 13.00 et de 16.00 à 20.00 et est choisi par le personnel de la réception. Tout changement ultérieur d'emplacement n'est pas autorisé, sauf si la direction en est informée.

Les INVITÉS doivent placer leur matériel dans l'espace délimité qui leur est alloué. D'autres équipements, comme une deuxième petite tente, peuvent être installés pour autant qu'ils ne restreignent pas l'espace des places adjacentes. La journée de camping est comprise dès l'arrivée à 10 heures le lendemain. L'emplacement doit être libéré avant 10h00 le jour du départ. Les tarifs comprennent, comme indiqué dans la liste des prix, les douches avec eau chaude, la consommation d'électricité par le biais d'une prise de courant jusqu'à un maximum de 1200 watts et 220 volts, le service d'animation du 25/05 au 14/09 (sauf si des changements seront communiqués), le parking, l'utilisation de la piscine, l'utilisation des jeux. L'emplacement pour les tentes peut être réservé. Important : tous les services qui ne sont pas indiqués dans "les tarifs incluent" sont considérés comme des services supplémentaires et contre paiement.

### ART. 08

Les unités de logement louées (appartements, bungalows, mobil-homes) doivent être libérées par les HÔTES qui partent avant 10h00 et les HÔTES qui arrivent ne peuvent pas entrer avant 16h00 et en tout cas pas après 21h00.

**IMPORTANT** : les personnes qui arrivent avant l'heure d'enregistrement peuvent entrer dans le camping mais ne peuvent pas occuper l'hébergement attribué. Il est donc conseillé de planifier votre voyage et peut-être de prendre des dispositions avec la direction.

À l'arrivée, en plus des formalités normales d'acceptation (voir art. 04). Les tarifs des bungalows et des appartements comprennent : la location de l'unité d'hébergement, la fourniture de casseroles, de vaisselle, d'oreillers, les consommations d'eau, d'électricité et de gaz, l'animation du 25/5 au 14/9 (tout changement sera communiqué en temps utile), la place de parking, l'utilisation de la piscine, l'utilisation des jeux de société. Il est interdit de déplacer des unités d'habitation mobiles et des meubles. Le départ pendant la nuit ou en dehors des heures de bureau doit être convenu à l'avance avec la direction. Tout dommage aux biens ou aux meubles seront facturés.

Suppléments : nettoyage final pour bungalows, mobile homes et appartements € 60,00.

Important : tous les services qui ne sont pas indiqués dans "les tarifs incluent" sont considérés comme des services supplémentaires et contre paiement.

#### ART. 09

La réservation n'est confirmée qu'après le versement d'un acompte (art.1385 cc.) égal à 30% du montant total de la période réservée, et l'envoi ultérieur de la confirmation écrite. Ce montant, pour toute la période réservée, doit également être payé en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé. Si l'unité d'hébergement ou l'emplacement sur le camping n'est pas occupé dans les trois jours suivant la date d'arrivée prévue, le camping "FONTANA MARINA" se réserve le droit de procéder à une nouvelle location.

#### ART. 10

Vous pouvez annuler votre réservation pour n'importe quelle raison sans pénalité jusqu'à un mois à compter de la date d'enregistrement. Par la suite, vous pouvez annuler jusqu'à 15 jours après l'enregistrement, mais avec une charge de 20% pour les frais administratifs.

### **UTILISATION DES BIENS COMMUNS**

#### ART. 11

Les voies d'accès, allées, parkings, espaces verts, etc. doivent rester libres de tout objet gênant. L'accès aux emplacements, aux bungalows, aux mobil-homes et aux appartements est autorisé uniquement à l'arrivée et au départ avec son propre véhicule, dans la limite du temps nécessaire au chargement et au déchargement. En cas de séjour prolongé au-delà du temps nécessaire, ils seront enlevés par la Direction, avec les frais relatifs à la charge de l'intéressé ; Les voitures et les motos doivent être placées dans les zones de stationnement appropriées, avec correction, afin de faciliter la position et les manœuvres des utilisateurs adjacents. Le stationnement d'une deuxième voiture ou d'une moto est autorisé, moyennant paiement, dans les zones respectives jusqu'à la limite de la disponibilité.

### **PISCINE**

#### ART. 12

L'utilisation de la piscine est soumise aux règles suivantes :

##### **HORAIRE**

matin : 9h30 - 13h30 ;

après-midi : 16.30 – 19.30

##### **Il est OBLIGATOIRE**

- d'entrer dans la piscine, à partir du bassin lave-pieds, de se rincer scrupuleusement les pieds et les pantoufles et de prendre une douche et être munis d'un casque.
- de sortir, en utilisant le passage approprié
- de respecter scrupuleusement le règlement spécifique de la piscine de Fontana Marina

## **IL EST INTERDIT**

- de courir et de se poursuivre autour de la piscine
- d'utiliser le toboggan gonflable en l'absence du maître-nageur
- de se baigner dans la piscine, en dehors des heures affichées
- de laisser des vêtements (sacs, chaussures, habits) sur ou sous les chaises longues et les transats
- de consommer des aliments de toute nature sur le solarium
- de plonger dans des zones où l'eau n'est pas libre et/ou avec des vêtements autres qu'un maillot de bain
- de jouer, en créant la confusion ou en dérangeant les autres usagers
- Consulter le surveillant de baignade pour l'utilisation des jouets de la piscine et des chaises longues
- Maintenir la plus grande propreté et l'hygiène personnelle

## **RÈGLES GÉNÉRALES**

Tous les utilisateurs sont tenus de maintenir la plus grande propreté et l'hygiène personnelle. La direction n'est pas responsable des objets perdus ou des objets de valeur laissés sans surveillance dans la zone entourant la piscine. En outre, aucune responsabilité n'est acceptée pour les accidents ou les dommages aux personnes et/ou survenant à l'intérieur de la piscine en raison du non-respect du présent règlement. Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'apporter des récipients en verre ou en métal, des bouteilles, etc. dans le solarium ; pour les déchets, des conteneurs appropriés sont disponibles. Le personnel de service est chargé de veiller au respect de ces réglementations, à sa propre discrétion. Le personnel du service est également autorisé à intervenir à tout moment pour exiger le respect de ce règlement et faire sortir ceux qui ne le respectent pas. Toutes autres règles, interdictions, obligations ou indications peuvent être communiquées de temps à autre par la Direction si elles sont jugées utiles.

Toute autre règle, interdiction, obligation ou indication peut être communiquée de temps à autre par Direction si elles sont jugées utiles pour un meilleur fonctionnement de toute la structure de la piscine.

## **INTERDICTIONS ET OBLIGATIONS**

### **ART. 13**

Pendant les événements et/ou les activités menées dans le Family Village "FONTANA MARINA" et dans les espaces ouverts au public, des enregistrements audio/vidéo ou des photographies peuvent être effectués, signalés par des avertissements spéciaux et des ententes, par des opérateurs ou par des personnes autorisées. En participant aux événements et/ou activités susmentionnés, le VISITEUR autorise, à titre gratuit, également aux termes des art. 10 et 320 cod. civ. et des art. 96 et 97 loi 22.4.1941, n. 633, loi sur le droit d'auteur, à l'utilisation de ses images (photos, vidéos/audios) et/ou de/sa propre/a enfant/a, par la Structure, à des fins de documentation, d'information et, le cas échéant, de promotion et de divulgation, y compris via son site Web et les réseaux sociaux de la Structure (ex. Meta). Dans le cas de prises de vues avec des gros plans ou des portraits, les images seront diffusées à travers le site web et réseaux sociaux de la Structure (ex. Meta) ou tout autre moyen de diffusion, à des fins documentation, information et, le cas échéant, promotion et divulgation de ces activités, uniquement

avec le consentement explicite donné lors de l'entrée dans le Family Village "FONTANA MARINA".

#### TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

##### ART.14

Le traitement des données personnelles des HÔTES s'effectue dans le respect de la réglementation sur la protection des données personnelles au sens du Règlement UE 2016/679 "GDPR". En particulier, s'engage au respect de tous les principes et obligations prévus par la réglementation, ainsi que du respect des droits et des libertés des CLIENTS. Plus d'informations sont disponibles au siège du Family Village "FONTANA MARINA" ou sur le site web [www.fontanamarina.it](http://www.fontanamarina.it)

##### ART. 15

Il est absolument interdit d'apporter des variantes aux ouvrages et équipements ou à d'autres services communs. Les lignes électriques illégales sont interdites, y compris les branchements directs des caravanes, tentes ou camping-cars aux prises électriques des noyaux des toilettes. De même, les directs sont interdits raccords aux prises d'eau.

##### ART.16

Les bungalows, les mobil-homes, les caravanes, les camping-cars et les tentes ne pourront pas être utilisés pour des activités commerciales ou professionnelles et aucune réunion susceptible de créer du harcèlement au calme et à la tranquillité des autres.

##### ART.17

Les emplacements doivent être maintenus en parfait état de propreté et de décoration. Pour se connecter à l'emplacement borne d'alimentation du camping, un câble flexible du type H07 RN doit être utilisé F avec section minimale 3x2,5 ayant conducteur de terre. L'énergie électrique disponible à la colonne garantit un prélèvement jusqu'à six ampères (exemple : une lampe d'éclairage, un téléviseur, un réfrigérateur en même temps). Par conséquent, l'utilisation d'équipements électriques avec absorption supérieure, tels que : cuisinière, fers à repasser, poêles, ventilateurs, sèche-cheveux, etc. l'abus éventuel peut donner lieu à des interruptions même permanentes. Le responsable est soumis au dommages-intérêts.

## **IL EST ASSOLUMENT INTERDIT**

### ART. 18

- Allumer des feux gratuits
- Étaler des chiffons entre deux arbres sans précautions de sauvegarde appropriées de l'intégrité
- Creuser des trous ou faire de petites fosses autour des rideaux
- Introduire tout type d'arme à feu, à air comprimé, lance-pierres ou arbalètes
- Stocker plus d'une bouteille de gaz et d'une capacité supérieure à 10 kg

### ART.19

Les camping-cars et les caravanes ainsi que leurs véhicules de remorquage doivent être conformes aux lois en matière de circulation routière et d'assurance R.C. et incendie et avec les dispositions par les autorités douanières et fiscales, les utilisateurs restant pleinement responsables à cet égard.

### ART.20

Chaque client est tenu de garder ses biens, la Direction ne répond pas, en tout cas, de tout défaut, vol ou dommage.

### ART.21

Les bruits susceptibles de gêner les enfants sont interdits ; les parents doivent toujours accompagner et aider les enfants à utiliser les toilettes. Il est interdit d'utiliser des postes de radio ou de télévision dont le volume est réglé trop haut, surtout pendant les heures de repos. Il est interdit de conduire des motos à l'intérieur du camping. L'utilisation de véhicules à moteur n'est autorisée que pour le personnel de gestion, de sécurité, de nettoyage, d'entretien, d'approvisionnement, etc. ainsi que pour les autres véhicules autorisés par la Direction. Les utilisateurs peuvent utiliser des cyclomoteurs silencieux et d'une cylindrée maximale de 50 cm<sup>3</sup>. L'utilisation des bicyclettes doit se faire avec la plus grande prudence, en respectant scrupuleusement les piétons et en modérant la vitesse. Pour tous ceux qui ne respectent pas cette règle, ou qui utilisent leur propre moyen de transport pour passer dans les allées en causant un danger pour la sécurité des piétons, en raison de l'utilisation inappropriée de leur vélo, ils seront confisqués et rendus à la fin de leur séjour.

### ART. 22

Il est obligatoire d'observer le silence de 24 heures à 07 heures et de 14 heures à 16 heures pour le respect du repos d'autrui. Pour des soirées particulières, l'horaire indiqué pourra être modifié.

ART. 23

L'entrée des non-campeurs est interdite. L'entrée d'éventuels amis ou parents des Utilisateurs doit être autorisée par la Direction sur présentation d'un document d'identification et paiement de la taxe prévue, si "le Visiteur" dépasse deux heures de séjour au Camping.

ART. 24

La Direction n'est pas responsable des dommages matériels ou corporels subis par les Hôtes du fait de sa propre cause ou de celle de tiers, et décline toute responsabilité pour les vols, les dommages causés par le feu aux biens et aux personnes, de même qu'elle n'est pas responsable des dommages causés par les tempêtes, la grêle, les chutes d'arbres, de branches, les maladies, y compris les maladies des plantes, les épidémies, les accidents, les cas de force majeure, etc. Quant aux camping-cars, caravanes et mobil-homes appartenant aux Utilisateurs, ils doivent, conformément à la loi, bénéficier d'une couverture d'assurance "risque statique" à prouver sur demande. Ils doivent également être munis de polices d'assurance "risque d'incendie" et "réclamation des voisins".

ART. 25

Tous les véhicules à moteur doivent être garés dans les aires de stationnement prévues à cet effet et doivent être dûment enregistrés pour pouvoir entrer dans le camping. La Direction n'accepte aucune responsabilité en cas de vol ou d'accident.

ART. 26

Le Client est tenu de garder l'espace qui lui est attribué propre et rangé et de laisser les installations communes propres et rangées après utilisation. Tous les déchets doivent être jetés dans les conteneurs appropriés.

ART. 27

Le client qui trouve des objets perdus à l'intérieur du camping ou des parkings est prié de les remettre immédiatement à l'Administration. Vous devez faire attention aux effets personnels et prendre les précautions nécessaires. Argent et précieux ne doivent pas être laissés sans surveillance à l'intérieur des bungalows, tentes, caravanes. L'argent doit toujours être conservé, si possible partagé entre les membres du ménage. Il est recommandé de ne pas laisser dans les voitures des objets de valeur tels que des appareils photo, des caméras, etc. en particulier pendant la nuit. La Direction décline toute responsabilité pour les vols, pertes, dommages causés par la force majeure, calamités, désordres, etc.

ART. 28

Les mineurs doivent être accompagnés et rester avec leurs parents ou les personnes investies de l'autorité parentale, qui sont chargés de veiller à l'observation et au respect du règlement intérieur du camping.

**ART. 29**

Les adultes sont directement responsables du comportement de leurs enfants. Il faut veiller à ce que leur vivacité ne dérange pas les autres campeurs. En outre, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte aux toilettes ! Toilettes et être surveillés lorsqu'ils se baignent dans la piscine et dans la zone du parc qui leur est réservée.

**CHIENS**

**ART. 30**

L'entrée des chiens à Fontana Marina est soumise aux conditions, obligations et interdictions suivantes :

- Les chiens sont acceptés mais uniquement les petits chiens
- Il est interdit d'amener des animaux dans la zone de la piscine
- Les chiens ne sont pas autorisés sur la plage
- Les propriétaires sont tenus de présenter le carnet de santé de leur chien à la réception à leur arrivée
- Les chiens doivent être tenus en laisse
- Les propriétaires sont tenus de ramasser les besoins physiologiques de leur chien avec la pelle spéciale et de veiller à ce qu'ils ne dérangent pas les autres hôtes du village
- Tout dommage causé à des tiers et aux installations du Village par leurs chiens est de l'entière responsabilité du propriétaire
- La présence de chiens doit être indiquée au moment de la réservation

**TERRAIN DE JEUX ET PLAGE**

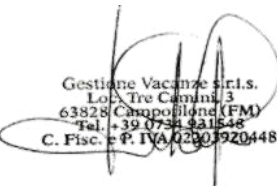
**ART. 31**

La direction n'est pas responsable des dommages matériels ou corporels subis par les Hôtes par leur propre faute ou celle de tiers lors de l'utilisation des équipements du terrain de jeux et de la plage, sans exclusion.

L'omission d'un seul des articles ci-dessus peut, à l'appréciation incontestable de la Direction, être une cause d'expulsion du Camping.

**LA DIRECTION**

Gestione Vacanze srls

  
Gestione Vacanze srls.  
Loc. Tre Camini, 3  
63828 Campofilone (FM)  
Tel. +39 0734 941548  
C. Fisc. e P. IVA 02801920448